



2022 - 2023

Livret d'accueil Enseignement et recherche

Bienvenue à Sorbonne Université !

• 5

CHAPITRE 1

SORBONNE UNIVERSITÉ

• 13

CHAPITRE 2

MÉTIERS ET MISSIONS

D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

• 23

CHAPITRE 3

CARRIÈRE, RÉMUNÉRATION

ET PARCOURS PROFESSIONNEL

• 33

CHAPITRE 4

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

• 39

CHAPITRE 5

VIE DE CAMPUS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Le mot de la présidente

Chères et chers collègues,

Au nom de l'ensemble de la communauté Sorbonne Université, je vous souhaite la bienvenue dans notre établissement.

En rejoignant Sorbonne Université, vous intégrez une université pluridisciplinaire en Lettres, Médecine, Sciences et Ingénierie, de recherche intensive et de rang mondial. Fidèle à sa tradition humaniste, Sorbonne Université promeut une science ouverte, intègre et responsable et s'engage à démontrer l'apport irremplaçable de la démarche scientifique dans un monde en transition. Avec ses partenaires de l'Alliance, Sorbonne Université forme ses étudiantes et étudiants à relever les grands défis de demain et les accompagne jusqu'à leur réussite.

L'année universitaire à venir sera marquée par la consolidation des actions mises en œuvre pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement et l'épanouissement de notre communauté. Ainsi le schéma de transformation numérique, le renfort des équipes pédagogiques au service de l'enseignement, et les politiques en matière d'égalité professionnelle seront poursuivis dans le cadre du projet d'établissement 2019-2023.

C'est grâce à l'engagement des femmes et des hommes qui la composent que Sorbonne Université remplit ses missions de service public en formation, en recherche, en innovation, en médiation et en transfert de connaissances. Pour que chacune et chacun d'entre vous s'épanouisse dans notre université, je vous invite personnellement à favoriser un fonctionnement de travail collectif et à expérimenter dans toutes les dimensions de votre mission.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil toutes les informations relatives à l'organisation et au fonctionnement de notre établissement, ainsi qu'à votre parcours professionnel.

Je tiens à vous remercier d'avoir choisi notre communauté de travail et vous souhaite un plein accomplissement professionnel et personnel au sein de Sorbonne Université.

Nathalie DRACH-TEMAM

Sorbonne Université

CHIFFRES CLÉS

AMBITIONS, VALEURS ET ENGAGEMENTS

INSTANCES ET GOUVERNANCE

ORGANISATION

Chiffres clés

1 UNIVERSITÉ
3 FACULTÉS

Une communauté de femmes et d'hommes, d'étudiantes, d'étudiants et de personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et BIATSS au service d'un projet et de sa réussite.

52 000

étudiants

730 M€

budget 2022

133

unités de recherche

3000

Personnels BIATSS

6400

Personnels enseignants-chercheurs et enseignants

1360

doctorantes et doctorants

28

sites en France

28

UFR et écoles

L'Alliance Sorbonne Université



Partenaires pour une vision partagée

L'Alliance Sorbonne Université regroupe 10 établissements, dont 6 membres associés et 4 établissements partenaires. Elle couvre tous les champs disciplinaires des lettres, de la médecine, des sciences et ingénierie, de la technologie et du management.

Les membres de l'Alliance mettent en commun des ressources, des moyens et des personnels pour développer ensemble recherche, enseignements, vie de campus, relations internationales et identité.

Les 6 membres de l'Alliance

Sorbonne Université
Le Muséum National d'Histoire naturelle
L'INSEAD
L'université de technologie de Compiègne
Le pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt
France Éducation International

L'université est également un membre actif de la League of European Research Universities et de l'European University Association (EUA), et contribue ainsi aux débats sur l'impact et le rayonnement des universités européennes.

Nos ambitions



RELEVER LES DÉFIS SOCIÉTAUX

Pour mieux comprendre le monde, Sorbonne Université promeut l'excellence et accroît les connaissances dans toutes ses disciplines. Elle développe de nombreux programmes interdisciplinaires à même de répondre à la complexité des défis contemporains (le changement climatique, la révolution des données, l'autonomie et la médecine personnalisée, etc.)

FORMER ET STIMULER LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Forte de ses atouts, elle prône l'égalité d'accès aux savoirs pour toutes et tous, de la licence au doctorat et tout au long de la vie.

PARTAGER LES CONNAISSANCES

Sorbonne Université contribue aux débats publics à travers de multiples événements ouverts à tous et participe à la diffusion des savoirs, des cours, des conférences et des événements destinés au public le plus élargi possible. Elle s'inscrit dans une politique d'innovation, de valorisation et de transfert de technologies qui permet à la recherche d'irriguer le monde socio-économique.

DONNER À VOIR NOTRE UNIVERSITÉ OUVERTE ET INFLUENTE

L'université partage la tutelle de ses laboratoires avec des organismes de recherche et partenaires académiques de premier plan et est lauréate de l'Initiative d'excellence (Idex) depuis 2012 avec les membres de l'Alliance Sorbonne Université. Elle collabore avec les collectivités locales et les entreprises afin de contribuer au développement économique des territoires et du pays.

VALORISER LA RECHERCHE

La valorisation de la recherche revêt plusieurs formes : la publication de résultats dans des revues ou des colloques, la formation à la recherche, le lien recherche-enseignement, les collaborations de recherche avec des partenaires académiques, des entreprises, des associations ou des collectivités ou encore le transfert de connaissances, de technologies ou de savoir-faire vers la société.

EN SAVOIR PLUS ?

Consultez le projet d'établissement 2019-2023 dans la rubrique « l'université » du site web et de votre intranet universitaire .

Nos valeurs



LIBERTÉ ACADÉMIQUE

Fondatrice de toute activité intellectuelle

DIVERSITÉ

Dans la variété des disciplines, des métiers et des personnes qui composent notre communauté

CRÉATIVITÉ

Dans l'interdisciplinarité, en recherche comme en formation

RIGUEUR ET EXCELLENCE

Fondamentale dans notre approche scientifique et pédagogique

OUVERTURE SUR LE MONDE

Par la diffusion d'une culture humaniste et scientifique

LA FONDATION SORBONNE UNIVERSITÉ

La Fondation Sorbonne Université œuvre pour développer des solutions concrètes aux grands enjeux sociétaux et assurer le rayonnement académique de Sorbonne Université. À la croisée des facultés des Lettres, de Médecine et de Sciences et Ingénierie, la Fondation Sorbonne Université lève des fonds autour de 5 priorités scientifiques (santé de demain, intelligence artificielle, transition environnementale, patrimoine pour l'avenir, ville connectée) qui se déclinent en un portefeuille de projets concrets. En parallèle, la Fondation accompagne les personnels enseignants-chercheurs et enseignants qui souhaitent obtenir un financement via du mécénat ou des donations individuelles.

Pour connaître nos projets
ou nous contacter :

www.sorbonne-universite.fr/fondation

fondation@sorbonne-universite.fr

Nos engagements



ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Parce que l'égalité femmes-hommes est une valeur fondamentale de notre université, une charte pour l'égalité a été signée en novembre 2019 et un plan d'action triennal a été élaboré afin d'incarner notre engagement par des mesures concrètes. Pour contacter la mission égalité : mission-egalite@sorbonne-universite.fr

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Afin de garantir un traitement égal des personnels et des étudiantes et étudiants, Sorbonne Université s'engage dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT en renforçant les actions de prévention, de formation et d'intervention.

ÉQUILIBRE VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE

Sorbonne Université porte une attention particulière à la qualité de vie au travail de ses personnels. Parmi les actions entreprises, une charte du bon usage de la messagerie électronique favorise notamment la déconnexion.

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

La délégation à l'intégrité scientifique a une triple mission : promouvoir la culture de l'intégrité scientifique dans l'ensemble de l'université, au-delà des différences disciplinaires ; répondre aux interrogations des acteurs de la recherche sur l'intégrité scientifique ; et recevoir et traiter les signalements de manquement à l'intégrité scientifique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sorbonne Université entérine son engagement en faveur du développement durable avec une charte signée le 1^{er} octobre 2019. Ce document-cadre et le plan d'action qui en découle prévoient notamment une politique d'achat responsable, des actions de rénovation et de sobriété énergétique ainsi qu'un plan spécifique sur le transport propre.

EN SAVOIR PLUS ?

Consultez la page « **Nos engagements** » du site internet de Sorbonne Université et de l'intranet universitaire. Retrouvez-y les différentes missions, chartes et les contacts du médiateur (Pascal Challande), du référent déontologue et alertes (Pierre Valleix), du comité d'éthique et de recherche, et de la cellule externalisée d'écoute et de prise en charge des violences sexuelles et sexistes.

Instances de l'université

LES CONSEILS CENTRAUX

Le conseil d'administration (CA)

Il élit la présidente ou le président de l'université pour quatre ans. Il approuve notamment le contrat d'établissement, le rapport annuel d'activités, le bilan social, et répartit les moyens en fonction de la stratégie d'établissement qu'il arrête, vote le budget et approuve les comptes.



Le conseil académique (CAC)

Il s'agit d'une instance consultative en formation plénière. Son champ de compétences recouvre les orientations en matière de recherche et de formation, le contrat d'établissement, la définition des postes d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs, ainsi que les questions liées à la vie étudiante.

Le conseil académique constitue en son sein la section disciplinaire et regroupe deux commissions :

La commission de la formation et de la vie universitaire est consultée sur la politique pédagogique et répartit l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration. Elle adopte les questions relatives aux formations et les conditions de vie et d'études des étudiantes et étudiants.

La commission de la recherche est consultée sur les orientations de la recherche et répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le conseil d'administration.



Les conseils centraux sont composés de représentants élus des personnels enseignants, de personnels administratifs, d'étudiantes et d'étudiants et de personnalités extérieures. Ces membres sont renouvelés tous les deux ans pour les étudiantes et étudiants et tous les quatre ans pour les autres représentantes et représentants.

LES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL

Le comité technique (CT)

Instance de concertation chargée de donner un avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Il a pour objet de promouvoir l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité au sein de l'établissement.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

En décembre 2022 vous serez invités, en fonction de votre statut et de votre éligibilité, à voter pour élire vos représentants du personnel au sein des instances représentatives des personnels. Toutes les modalités vous seront communiquées ultérieurement.

EN SAVOIR PLUS ?

Consultez [la rubrique « Gouvernance »](#) de votre intranet universitaire et le site internet www.actesreglementaires.sorbonne-universite.fr

Gouvernance



Présidente

Nathalie Drach-Temam

Nathalie Drach-Temam a été élue présidente de Sorbonne Université par le nouveau conseil d'administration de l'université, réuni le lundi 14 décembre 2021.

Vice-présidentes et vice-présidents

RECHERCHE ET INNOVATION
et Commission de la recherche



Élisabeth Angel-Perez

FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE
et Commission de la formation et
de la vie universitaire



Stéphanie Bonneau

ARTS, SCIENCES,
CULTURE ET SOCIÉTÉ
et Conseil d'administration



Pierre-Marie Chauvin

RELATIONS INTERNATIONALES,
PARTENARIATS TERRITORIAUX
ET SOCIO-ÉCONOMIQUES



Guillaume Fiquet

RESSOURCES HUMAINES,
FINANCIÈRES ET NUMÉRIQUES



Pascal Frey

PATRIMOINE ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dominique Pateron

VIE INSTITUTIONNELLE ET
DÉMARCHE PARTICIPATIVE



Marie-Aude Vitrani

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS



Mérouane Medghoul

Organisation de l'université et des facultés

L'UNIVERSITÉ EST CONSTITUÉE DE 3 FACULTÉS

Au sein des facultés, on retrouve les UFR, les écoles, les instituts et les structures de recherche.

FACULTÉ DES LETTRES

Elle rassemble l'ensemble des UFR relevant des disciplines des lettres, langues, sciences humaines et sociales, le CELSA et l'INSPÉ.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Elle est associée au groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université (Charles-Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon, Trousseau, la Roche-Guyon) et à l'hôpital national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts.

FACULTÉ DE SCIENCES ET INGÉNIERIE

Elle regroupe les UFR et les instituts et écoles relevant du domaine des sciences et technologies.

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

Administration

Chaque faculté est administrée par un conseil dont le fonctionnement est fixé dans le règlement intérieur de la faculté. Un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel est élaboré pour chaque faculté sur la base des orientations stratégiques de l'université dans le périmètre de la faculté, puis validé par les instances.

Services centraux

Des services centraux sont positionnés au niveau universitaire et facultaire et assurent respectivement l'appui à la stratégie et au pilotage de l'université ; et la mise en œuvre des décisions du conseil de faculté et du doyen, des décisions des instances de l'université, et de la présidente ou du président.

Doyennes et doyens

La doyenne ou le doyen dirige la faculté et la représente en tant que composante de l'université dans les relations avec les tiers, dans les limites de ses compétences et des délégations qu'il a reçues.



Béatrice Perez
Faculté des Lettres



Bruno Riou
Faculté de Médecine



Stéphane Régnier
Faculté des Sciences et Ingénierie

Les missions et métiers d'enseignement et de recherche

STATUTS ET MISSIONS

DROITS ET DÉONTOLOGIE

RECHERCHE

FORMATION

Statuts et missions

LES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Une double mission d'enseignement et de recherche

Les personnels enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiantes et étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique, de la valorisation de ses résultats et de coopération internationale. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés. Ils participent aux jurys d'examen et de concours. Ils concourent à la vie collective de l'établissement et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche et par les statuts de l'université.

Obligation statutaire de service

L'obligation statutaire de service des personnels enseignants-chercheurs est donc composée pour moitié d'une activité d'enseignement (128 heures de cours magistral ou de 192 heures de travaux dirigés ou pratiques) et pour une autre moitié d'une activité de recherche.

EN SAVOIR PLUS ?

Consultez l'ensemble de vos droits et obligations dans le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs. Et pour en savoir plus sur l'exercice du métier d'enseignant-chercheur (définition des activités et référentiel de compétences) vous pouvez consulter le document ministériel « Repères pour l'exercice du métier d'enseignant-chercheur ».



Statuts et missions

LES PERSONNELS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

Une triple mission d'enseignement, de recherche et de soin

Les personnels hospitalo-universitaires constituent, en raison de leur statut spécifique, des corps distincts des autres corps enseignants des universités (à l'exception des personnels enseignants-chercheurs des disciplines pharmaceutiques). Ils assurent une triple mission d'enseignement, de recherche et de soins ; l'obligation statutaire de service d'enseignement n'est pas fixée par les textes. Ils sont régis par les dispositions statutaires prises en application des articles du code de l'éducation et le décret n°84-135 fixe les dispositions statutaires communes qui leur sont applicables.

LES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER ET SECOND DEGRÉ

Personnels enseignants du second degré

Les personnels enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur sont nommés sur des emplois spécifiques du second degré créés dans les établissements d'enseignement supérieur. Ils assurent 384 heures d'enseignement équivalent TD. Les décrets n°72-580 et n° 72-581 fixent les dispositions statutaires qui leur sont applicables.

Personnels enseignants du premier degré

Les personnels enseignants du premier degré peuvent être recrutés au sein de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ), rattachée à la faculté des Lettres.



Le temps de travail de référence annuel arrêté dans la fonction publique d'Etat est de 1607 heures.



Vous serez amené dans vos missions à rencontrer d'autres catégories de personnels (les enseignantes et enseignants contractuels comme les ATER et les doctorantes et doctorants contractuels), les personnels de recherche rattachés aux organismes de recherche ainsi que les personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé).

Droits et déontologie

Indépendance et liberté d'expression

Les personnels enseignants-chercheurs et enseignants jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent les principes de tolérance et d'objectivité, conformément aux dispositions du code de l'éducation.

Droits et obligations

L'établissement veille au respect des droits et obligations des personnels tels qu'ils résultent des dispositions légales et réglementaires. Les personnels enseignants et enseignants-chercheurs sont également principalement soumis aux dispositions prévues par le statut général de la fonction publique.



Engagements, éthique et déontologie

Sorbonne Université s'engage fortement dans la promotion de l'égalité et de la diversité, dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, dans le principe républicain de la laïcité et encourage les personnels enseignants et enseignants-chercheurs à exercer leurs missions dans le respect des règles éthiques et déontologiques (droit d'auteur et propriété intellectuelle, accès aux sources, confidentialité, données personnelles.)

LA CHARTE EUROPÉENNE DU CHERCHEUR

Sorbonne Université a adopté la charte européenne du chercheur qui rappelle l'indépendance de la recherche des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs mais aussi les devoirs d'éthique, de responsabilité et d'attitude professionnelle sous lesquels elles et ils doivent exercer leur liberté notamment dans le respect de la propriété intellectuelle et de la pertinence de leurs travaux pour la Société.

La recherche à Sorbonne Université

L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE, RÉPONSE AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTAUX

Au sein de ses 133 unités de recherche, Sorbonne Université rassemble une communauté scientifique de 6 400 enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, chercheuses et chercheurs. Mobilisant des disciplines allant des Lettres à la Médecine en passant par les Sciences et l'Ingénierie, l'établissement est un creuset privilégié pour répondre de manière transversale et interdisciplinaire aux questions de notre société.



Une actrice de premier plan dans la contribution à l'enrichissement des connaissances

21 prix Nobel, 7 médailles Fields, 1 prix Henri Poincaré, 3 médailles d'or CNRS, première université française dans les projets européens dont 86 ERC et une communauté fournissant plus du quart des membres de l'Académie des Sciences et de Médecine.

Les instituts pluridisciplinaires de l'Alliance Sorbonne Université

Pour contribuer aux défis que rencontrent notre société contemporaine, l'université avec ses partenaires de l'Alliance Sorbonne Université, a mis en place en 2021 différents Instituts et Initiatives. Associant plusieurs établissements, ils ont vocation à faire travailler ensemble diverses disciplines, s'affranchissant des divisions classiques, et permettant ainsi de donner aux chercheurs et aux chercheuses d'horizons différents l'opportunité de confronter leurs savoirs et leurs expériences. Retrouvez leur présentation dans la rubrique « Recherche et innovation » du site internet de Sorbonne Université.



La recherche à Sorbonne Université

PARTENARIATS, TRANSFERTS ET FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Sorbonne Université est engagée depuis de nombreuses années dans la valorisation et le transfert de technologies vers le monde socio-économique afin mettre à profit les résultats de la recherche et soutenir la création d'entreprises.

Ainsi, une centaine de personnes travaillent dans les directions de la recherche de Sorbonne Université et de ses facultés et soutiennent les laboratoires dans toutes leurs activités de valorisation. Ils les accompagnent en particulier dans la recherche de financement, dans la mise en œuvre de collaborations avec des entreprises ou d'autres laboratoires publics et, notamment en lien avec la SATT Lutech, dans des activités de transfert.



Accompagnement des laboratoires

La Direction Recherche et Innovation et les Directions Recherche et Valorisation de Sorbonne Université accompagnent les laboratoires dans leurs multiples activités :

- Le développement de l'activité contractuelle et de transfert : aide à la définition d'une stratégie contractuelle et de transfert adaptée à la stratégie scientifique du laboratoire, soutien dans la recherche de financements publics ou privés, montage et négociation des contrats, etc. ;
- La protection des résultats de recherche : dépôt de brevets, logiciels, bases de données, marques, modèles ou dessins, tenue des cahiers de laboratoires, conseil en propriété intellectuelle, etc. ;
- La gestion financière des conventions de recherche ;
- Le recrutement et le suivi des personnels contractuels financés par des contrats de recherche.



Sorbonne Université est labellisée HSR4R (stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs) par la Commission européenne. Ce label évalue les pratiques RH des établissements œuvrant dans la recherche, en termes de principes éthiques, de développement de carrière, de conditions de travail et de formation.

La recherche à Sorbonne Université

Transfert de connaissances, technologies et savoir-faire



La société d'accélération et de transfert de technologie (SATT) Lutech

L'Université a confié à Lutech, la gestion de sa propriété intellectuelle (brevets, logiciels, savoir-faire, etc...) ainsi que la négociation des contrats de transfert de ses innovations. Lutech soutient les porteuses et porteurs de projet au travers de programmes de maturation scientifique et business.

Quadrivium Ventures

Quadrivium Ventures est une société dotée d'un fonds de capital d'investissement d'environ 60 millions d'euros, qui permet l'amorçage de jeunes sociétés porteuses de projets innovants prioritairement issues, ou en lien, avec les laboratoires de l'écosystème de Sorbonne Université. Ils travaillent ensemble pour détecter, évaluer et accompagner des projets à haut potentiel.

4 incubateurs partenaires

Sorbonne Université bénéficie des services d'incubateurs implantés en Île-de-France, Bretagne, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle collabore de façon étroite avec quatre incubateurs franciliens : Agoranov, Silver Innov' et deux incubateurs au sein de laboratoires, à l'Institut de la Vision et à l'Institut du Cerveau.

Consortium French Tech Seed Paris Parc

Sorbonne Université, Lutech, et Quadrivium Ventures, sont regroupés au sein du consortium French Tech Seed Paris Parc qui a pour ambition de favoriser les synergies de tous les acteurs de l'écosystème en matière d'innovation.

SCIENCE OUVERTE PUBLICATION ET DONNÉES

Sorbonne Université a adopté une politique forte en matière de science ouverte. Elle s'engage à sensibiliser la communauté universitaire aux enjeux du libre accès et à l'accompagner dans le processus de gestion et d'ouverture des données. Ses chercheurs et chercheuses s'engagent quant à eux à adopter de bonnes pratiques en matière de science ouverte (dépôt des publications dans l'archive ouverte HAL Sorbonne Université dès leur parution, création d'identifiants chercheurs, plan de gestion des données, etc.)

Pour toute question relative :

> au référencement et au dépôt des publications dans HAL : hal@sorbonne-universite.fr

> aux publications : publications@sorbonne-universite.fr

> à la gestion des données et au Data Management Plan : data-bsu@sorbonne-universite.fr

La formation à Sorbonne Université

L'ORGANISATION DU SOUTIEN AUX FORMATIONS

Au sein de Sorbonne Université, le soutien aux formations est organisé de la façon suivante :

Au niveau facultaire

Il est organisé autour de trois directions facultaires de la formation, interlocutrices directes des unités de formation et de recherche (UFR) et des départements de formation. Ces directions facultaires bénéficient en outre de l'appui de la Direction de la formation tout au long de la vie (DFTLV) placée au niveau universitaire.

Au niveau universitaire

La DFTLV appuie la définition de la politique de l'établissement en matière de formation tout au long de la vie et de vie étudiante, assure la coordination et la mise en cohérence des actions des facultés. Elle assure également les relations avec les ministères et les établissements partenaires, la coordination et la fiabilisation des enquêtes et des indicateurs liés à la formation. Enfin, elle assure la veille réglementaire et sa diffusion au sein des facultés.



FACULTÉ DES LETTRES

La faculté des Lettres a une Direction des études et de la vie étudiante (à laquelle est rattachée la Mission handicap) et une Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (DOSIP).

FACULTÉ DE MÉDECINE

La faculté de Médecine a une Direction des formations en santé, qui regroupe la formation initiale, la formation continue et la vie étudiante.

L'appui en matière d'orientation et d'insertion professionnelle est porté par le Bureau interface professeurs étudiants (BIPE).

FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE

La faculté des Sciences et Ingénierie regroupe dans une Direction de la formation et de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (DFIPVE) ses fonctions de soutien, intégrant notamment les bureaux d'appui aux départements de formation, le Service de la scolarité, le Service de l'orientation et de l'insertion (SOI) et le Service handicap santé étudiant (SHSE).

La formation à Sorbonne Université

L'OFFRE DE FORMATION DE SORBONNE UNIVERSITÉ

Elle est accessible depuis le site internet de l'université. Elle se distingue par un large choix de formations, qui va de la licence au doctorat en Lettres et Sciences et Ingénierie, et qui est organisé autour de parcours spécifiques pour les formations médicales et paramédicales. En fonction de son profil et de ses compétences, chaque étudiante et étudiant peut suivre une formation mono ou pluridisciplinaire, classique ou intensive, selon des modalités d'enseignement adaptées : formation initiale ou continue, sur place ou à distance, etc.



EN SAVOIR PLUS ?

Retrouvez sur votre intranet universitaire dans la rubrique « accompagnement pédagogique » toutes les informations pratiques : actualités, événements, offre de formation à la pédagogie, vos structures facultaires d'appui (Capsule, SIPR, SPN).

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

La gestion de la scolarité est déconcentrée au niveau facultaire. Chacune des facultés prépare et délivre les diplômes obtenus dans le cadre des formations qui lui sont rattachées. Vous trouverez notamment sur l'intranet toutes les informations nécessaires relatives aux modalités de contrôle des connaissances, à l'organisation pratique des examens, à l'année de césure et la procédure d'accueil d'une étudiante ou étudiant stagiaire.

LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

- Favoriser la réussite et l'autonomie des étudiantes et étudiants, adapter les pratiques pédagogiques aux nouveaux étudiantes et étudiants et à la mobilité
- Créer et soutenir une dynamique d'innovation et de transformation pédagogiques, en la facilitant par le partage des innovations existantes
- Développer des initiatives pédagogiques d'ouverture des étudiantes et étudiants à la recherche et au monde professionnel, valoriser le travail réalisé dans le cadre des innovations pédagogiques

La formation à Sorbonne Université

L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Dans le cadre de la mission de l'innovation pédagogique, des formations professionnelles sur la théorie et la pratique de l'enseignement à l'université, y sont inclus les résultats scientifiques et les évolutions récentes.

Ces formations sont le plus souvent sous forme d'un atelier participatif d'une demi-journée. Elles combinent toujours les explications des bases scientifiques avec la mise en œuvre pratique des résultats.

Les acquis d'apprentissage varient selon les ateliers, mais dans tous les cas les participants seront capables d'analyser leur pratique comme enseignante ou enseignant, et de proposer de nouveaux scénarios, ou appliquer de nouvelles techniques.



LE TEACHING LAB

Le Teaching Lab est un espace de co-working et d'expérimentation dédié à la pédagogie innovante. Il est situé au premier étage de l'Atrium du campus Pierre et Marie Curie (4, place Jussieu, Paris 5e). Cet espace de partage et de travail vise à faciliter la transformation pédagogique. Il est conçu pour permettre aux enseignantes et aux enseignants de partager leurs expériences et leurs pratiques, de tester du matériel, de se former à de nouvelles méthodes pédagogiques. Il a vocation à être une plateforme pour l'aide au montage de projets, la recherche et la valorisation en lien avec l'innovation pédagogique. Le Teaching Lab est doté d'un fonds documentaire d'ouvrages disponibles en consultation et/ou prêt sur la pédagogie universitaire et les méthodes d'enseignement.

Carrière, rémunération et parcours professionnels

CARRIÈRE

RÉMUNÉRATION

PARCOURS PROFESSIONNEL

- **ACCOMPAGNEMENT**
- **FORMATION DES PERSONNELS**
- **MOBILITÉS**

Carrière

VOTRE GESTION DE CARRIÈRE

Au sein de Sorbonne Université, la fonction ressources humaines est répartie entre les facultés et l'université afin de pouvoir impulser une politique RH transversale et commune tout en préservant la qualité et la proximité de service apportées aux personnels.

Votre gestion de carrière est assurée par votre direction de ressources humaines (DRH) de faculté et votre gestionnaire RH vous communiquera toutes les informations nécessaire relatives à cette gestion. Afin que votre service RH puisse vous informer et vous accompagner au mieux dans vos démarches, il est recommandé que vous les contactiez le plus tôt possible pour vos démarches de carrière et en cas de changement de votre situation personnelle. **Retrouvez tous les contacts utiles sur l'intranet rubrique RH>Carrière.**



Carrière

Personnels enseignants-chercheurs

Le classement à date de nomination

Certains services effectués antérieurement à votre recrutement (contrat doctoral, attachés temporaires d'enseignement et de recherche ATER, personnels scientifiques contractuels des établissements publics de recherche, ...) donnent par équivalence une reprise d'ancienneté. Celle-ci peut vous permettre de débiter votre carrière avec un échelon plus élevé et éventuellement une ancienneté sur cet échelon. Les règles de classement sont fixées par décret.



L'avancement de grade

L'avancement d'échelon est automatique ou au choix en fonction de votre grade et votre ancienneté. Chaque échelon est rattaché à une échelle indiciaire qui fixe la durée passée dans l'échelon et la rémunération correspondante. L'avancement de grade s'effectue différemment selon votre corps d'appartenance. L'avancement des personnels enseignants-chercheurs a lieu au choix, pour une partie sur proposition de la section compétente du Conseil National des Universités (CNU) et pour une partie sur proposition du conseil académique restreint de l'établissement.

La loi de programmation de la recherche (LPR) du 24 décembre 2020 a également mis en place un dispositif provisoire de promotion interne de maîtres et maîtresses de conférences dans le corps des professeurs des universités, dont la répartition par discipline est fixée chaque année par délibération du conseil d'administration.

Le suivi de carrière

Vous pouvez vous porter candidat au suivi de carrière en établissant un rapport d'activité. Le suivi de carrière des personnels enseignants-chercheurs est réalisé par le conseil national des universités. Il vous permet d'instaurer une relation personnelle avec votre section de rattachement, indépendamment de toute demande. Cet examen par vos pairs dans un cadre national par une instance composée par des membres de la communauté scientifique dont vous relevez doit vous permettre de valoriser vos activités au plan national, mais également d'identifier les difficultés auxquelles vous êtes peut-être confronté et, ainsi, de vous proposer des solutions ainsi qu'un accompagnement professionnel.

Carrière



Personnels hospitalo-universitaires

Vous êtes régis par un statut mixte entre le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et celui des établissements publics de santé. Cette double appartenance a des conséquences sur l'ensemble de votre carrière et sur les modalités de gestion qui associent les autorités universitaires et hospitalières. Pour toute information sur votre gestion de carrière, vous pouvez vous adresser à la DRH de la faculté de Médecine.

Personnels enseignants du second degré

Professeure et professeur agrégé (PRAG), professeure et professeur certifié (PRCE) ou professeure et professeur d'éducation physique et sportive (PEPS) dans l'enseignement supérieur, votre gestion de carrière est assurée par votre DRH en lien avec le rectorat de Paris, qui met à votre disposition une application informatique « I-Prof » pour la gestion de votre carrière (avancement, promotion, mutation...). Vous trouverez sur le site internet du rectorat de Paris toutes les informations qui vous sont dédiées.

L'avancement de grade et la promotion de corps

Vous pouvez bénéficier, selon les conditions fixées par les statuts particuliers, de promotion de corps et/ou d'avancement de grade. Les modalités et les orientations générales des campagnes annuelles de promotion sont précisées chaque année par une circulaire académique.

Le rendez-vous de carrière

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de votre vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences que vous avez acquises et sur vos perspectives d'évolution professionnelle.

L'aménagement de service

L'aménagement de service régi par décret correspond à une décharge au minimum d'un tiers (128 HETD) ou au maximum de la moitié (192 HETD) des obligations de service annuelles des enseignantes et enseignants du second degré (384 HETD). Cet aménagement peut vous être accordé annuellement, sur proposition du conseil académique si vous préparez un concours d'accès à un corps enseignant-chercheur, ou si vous poursuivez des travaux de recherche antérieurement engagés. Ce dispositif ne peut pas être utilisé si vous avez déjà bénéficié d'un aménagement de votre service d'enseignement durant 4 années.

Personnels enseignants du premier degré

Sorbonne Université, avec l'INSPÉ de l'académie de Paris rattachée à la faculté des Lettres, accueille des personnels enseignants du premier degré dont la gestion de carrière est assurée par votre DRH en lien avec le rectorat de Paris.

Carrière

CONGÉ PÉDAGOGIQUE ET DE RECHERCHE

Le congé pour recherche ou conversion thématique (CRCT)

Le CRCT permet aux personnels enseignants-chercheurs de se consacrer à la recherche pour une période de 6 ou 12 mois sous réserve de remplir certaines conditions. Il est accordé soit au titre du CNU, soit au titre de l'établissement. Dans tous les cas, un avis est émis par les instances sur le projet présenté par le candidat. Vous demeurez en position d'activité et conservez votre rémunération.

Le congé pour projet pédagogique (CPP)

Le CPP traduit une volonté de reconnaître l'investissement pédagogique des personnels enseignants. Il peut être présenté comme l'équivalent en pédagogie du Congé pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT). Le CPP prévoit la possibilité pour les personnels enseignant ayant un projet pédagogique d'être déchargés de leur obligation statutaire d'enseignement pendant 6 mois par périodes de 3 ans passées en position d'activité ou de détachement, ou pendant 12 mois par périodes de 6 ans.



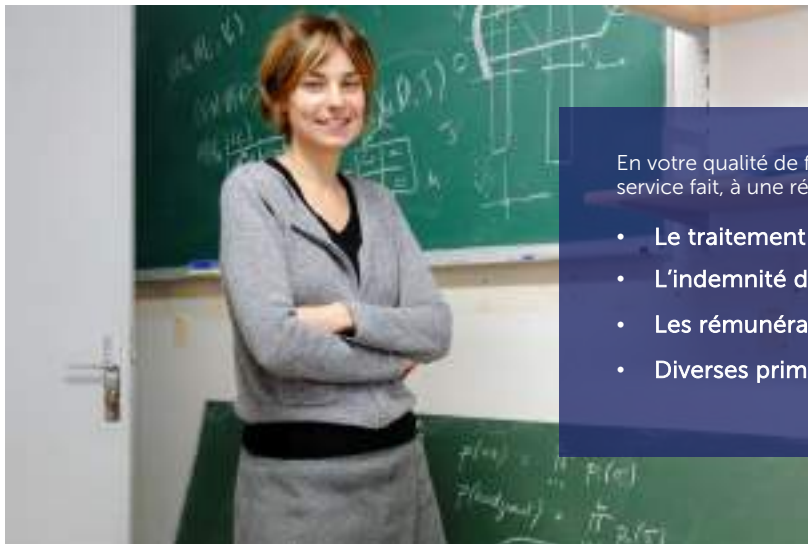
EN SAVOIR PLUS ?

Votre service RH, pour toutes les campagnes collectives citées ci-dessus, vous informe chaque année du cadre et du calendrier (avancement établissement et CNU, CRCT, délégations CNRS, suivi de carrière...). Vous trouverez également sur votre intranet universitaire et sur le portail ministériel « GALAXIE » les informations relatives à ces campagnes.

LE CUMUL D'ACTIVITÉ

Les personnels enseignants et enseignants-chercheurs sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires applicables à l'ensemble des agents de la fonction publique. Les autorisations de cumul d'activités sont délivrées suivant les règles de cumuls d'activités prévues par décret. Certaines fonctions prévues par décret sont soumises à un régime de déclaration. Pour en savoir plus rendez-vous sur l'intranet rubrique cumul d'activités.

Rémunération



En votre qualité de fonctionnaire, vous avez droit, après service fait, à une rémunération qui prend en compte :

- Le traitement mensuel
- L'indemnité de résidence
- Les rémunérations accessoires
- Diverses primes et indemnités

Traitement mensuel

Le traitement mensuel est calculé en multipliant votre point d'indice par l'indice nouveau majoré (INM). Vous trouverez les grilles indiciaires afférentes à chaque grade sur l'intranet, rubrique rémunération.

Rémunérations accessoires

Votre rémunération peut être complétée par des rémunérations accessoires si vous remplissez les critères d'attribution : la prise en charge partielle des frais de transport et le supplément familial de traitement (SFT).

Primes et indemnités

Il existe des primes statutaires liées à votre grade ou à des fonctions de responsabilités qui vous sont versées automatiquement.

Il existe également des dispositifs de primes sur candidature à destination des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, et hospitalo-universitaires dont vous trouverez toutes les modalités sur votre intranet universitaire **rubrique rémunération > régime indemnitaire des personnels enseignants chercheurs et enseignants.**

OÙ TROUVER VOS FICHES DE PAIE ?

L'État a mis en place un espace numérique privé et sécurisé où les agents de la fonction publique peuvent consulter leur bulletin de paye dématérialisés : l'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics). Il offre des services personnalisés relatifs à la rémunération et à la retraite destiné aux personnels en activité dans la fonction publique de l'État. Retrouvez le mode d'emploi sur votre intranet universitaire.

<https://ensap.gouv.fr/>

Rubrique intranet RH > Rémunération > Accès aux bulletins de paye

Parcours professionnels

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT



La mission accompagnement des parcours professionnels des personnels enseignants-chercheurs

Une équipe mixte de personnels enseignants-chercheurs, enseignants et de spécialistes des RH se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre carrière. Vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès d'eux pour échanger à propos de vos perspectives et de vos projets de carrière, afin d'être orienté ou conseillé sur les actions ou mesures d'accompagnement adaptées à votre situation.

EN SAVOIR PLUS ?

Pour obtenir davantage de renseignements, vous pouvez contacter Elisabeth Fredj, responsables du service des parcours professionnels et des encadrants : elisabeth.fredj@sorbonne-universite.fr ou votre conseiller mobilité carrière (ddrh-parcoursprofessionnels@sorbonne-universite.fr)

Sorbonne Université est labellisée HRS4R : Human Resources Strategy for Researchers

Le label HRS4R, délivré par la Commission Européenne, vise à accompagner les établissements et les organismes œuvrant dans le domaine de la recherche dans l'amélioration de leurs pratiques en matière de conditions de travail, de développement de carrière, de recrutement et d'éthique.

L'engagement de Sorbonne Université dans les principes de la charte européenne des chercheurs, du code de conduite pour le recrutement des chercheurs et pour un recrutement ouvert, transparent, et fondé sur le mérite, est ainsi récompensé par cette labellisation.

Parcours professionnels

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accueil et le dispositif d'intégration à destination des maîtresses et maîtres de conférence stagiaires

L'université met en place un dispositif d'accompagnement à l'approfondissement des compétences pédagogiques des maîtresses et maîtres de conférences stagiaires. Le dispositif inclut des temps collectifs de formation et d'échanges de pratiques, et des temps d'accompagnement individuel, autour d'un socle commun et de 3 parcours au choix.



Socle commun

2 jours de séminaire de rentrée
3 journées de conférences et d'ateliers pour approfondir les concepts pédagogiques et les outils d'enseignement

Parcours au choix

Parcours 1 : 3 formations au choix dans le catalogue dédié à la pédagogie

Parcours 2 : MOOC sur l'enseignement dans le supérieur et suivi d'un atelier d'échange

Parcours 3 : projet réflexif autour du développement d'une modalité pédagogique et présentation du projet devant ses pairs

L'ensemble de ce dispositif est construit et animé par les trois services facultaires d'appui à la pédagogie.

Il intègre également des temps d'échanges et rendez-vous personnalisés entre la directrice ou le directeur d'UFR et la maîtresse de conférences ou le maître de conférences afin de :

- ✓ déterminer les besoins et modalités d'accompagnement et de formation,
- ✓ choisir une enseignante référente ou un enseignant référent pour l'année à venir,
- ✓ dresser le bilan de l'année écoulée et échanger sur les futurs projets pédagogiques.

Parcours professionnels

FORMATION DES PERSONNELS

L'établissement propose une offre de formation à destination de l'ensemble des personnels, adossée au projet d'établissement et construite autour des axes suivants :

Soutenir la fonction d'encadrement

Avec des formations et conférences pour les encadrantes et encadrants, des groupes d'échange de pratiques, soutien des projets de service etc. Retrouvez le service dédié aux fonctions d'encadrement sur l'intranet.

Accompagner la transformation numérique

Il est essentiel de soutenir les collectifs de travail dans le changement, notamment dans le déploiement de nouveaux systèmes d'information et process de travail, ainsi que dans la mise en œuvre de l'hybridation des cours et l'usage d'outils numériques.

Déployer une offre spécifiquement dédiée aux personnels enseignants-chercheurs et enseignants

Il s'agit de proposer des formations à la pédagogie, un accompagnement à la diffusion de la recherche, à la communication scientifique et à l'encadrement pour les personnels en situation de coordination, d'animation et d'encadrement des collectifs de travail.

Former les personnels tout au long de leur parcours professionnel

L'objectif est de construire et rendre visible des parcours de formation métier, des parcours en hygiène et sécurité, la préparation aux concours, l'accompagnement des transitions professionnelles...

Accompagner le développement international de l'université

Il s'agit de proposer une offre de formation en langues (enseignement en anglais, accueil...), des certifications, des formations à l'interculturalité.

EN SAVOIR PLUS ?

Consultez l'offre de formation sur l'intranet rubrique **RH>Formation des personnels**, vous pourrez vous y inscrire via un formulaire en ligne.

Vos contacts sont le service de formation des personnels : bfp@sorbonne-universite.fr

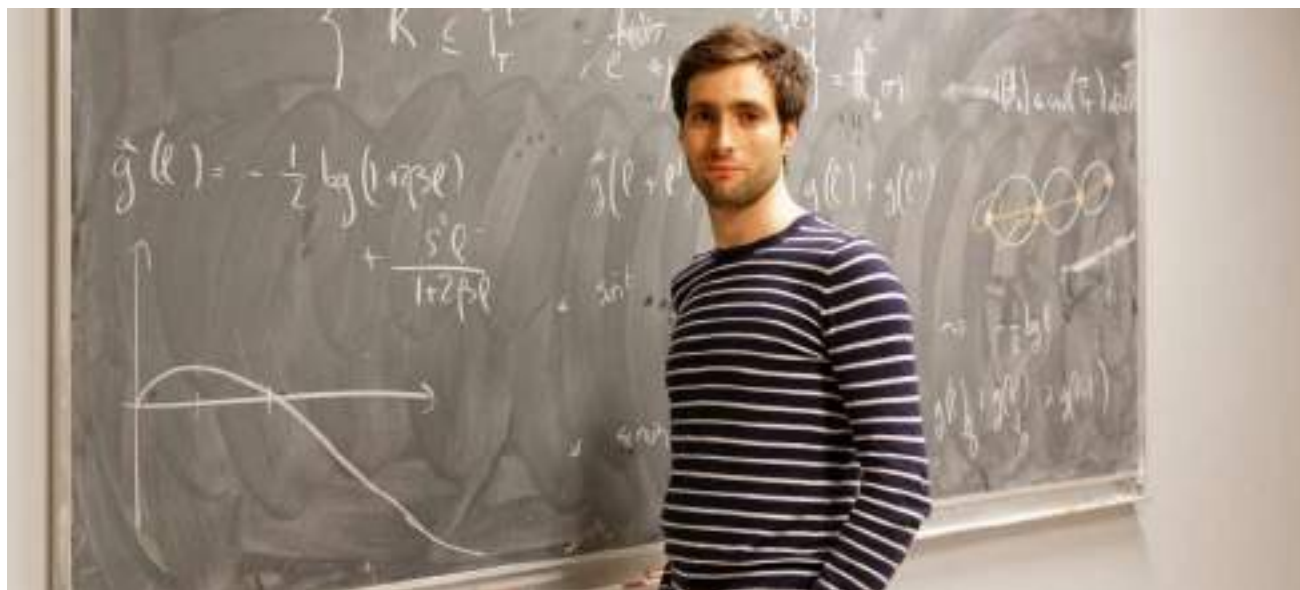
Développez vos compétences

Le plan de formation pluriannuel de Sorbonne Université vise à vous permettre de compléter les compétences métiers dont vous avez besoin dans vos missions (logiciels, techniques,...), mais également de développer des compétences transverses (s'exprimer avec aisance grâce au théâtre, prévenir les risques psycho-sociaux, animer un collectif de travail...) et de mieux intégrer les responsabilités et enjeux de société dans vos pratiques professionnelles (laïcité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les discriminations...).

Parcours professionnels

MOBILITÉS

Au cours de votre carrière, vous pourrez être amené à exercer d'autres fonctions, dans d'autres organismes et aurez alors une position administrative différente. Plusieurs dispositifs statutaires vous permettent ces mobilités qui sont prononcées par le président de l'université, après consultation le cas échéant, des instances compétentes.



La délégation

Elle indique que vous êtes placé au sein d'un autre organisme, à des fins d'intérêt général. Vous continuez à percevoir votre rémunération et bénéficiez de l'ensemble des droits attachés à votre position. La délégation fait l'objet d'une convention entre Sorbonne Université et l'établissement d'accueil.

La mise à disposition

Elle vous autorise à travailler hors de Sorbonne Université sans rompre tout lien avec elle. Vous restez dans votre corps ou cadre d'emplois d'origine, vous continuez à percevoir la rémunération correspondante à votre précédent emploi à Sorbonne Université.

Le détachement

Il vous place hors de votre corps d'origine, en outre, vous continuez à disposer dans ce corps, de vos droits à l'avancement et à la retraite. La plupart des détachements sont prononcés par périodes maximales de 5 ans renouvelables sans limitation du nombre de renouvellements. Si vous êtes un personnel enseignant-chercheur détaché, vous libérez votre emploi de la première période de détachement et êtes rémunéré par la structure qui vous accueille.

La disponibilité

Elle vous permet de quitter temporairement la fonction publique sans pour autant démissionner.

Les passerelles « public-privé »

Les modifications de la loi « Allègre » intégrées à la loi PACTE ont permis la mise en place de 3 dispositifs pour les personnels de la recherche : la création d'entreprise, le concours scientifique et la participation aux instances de direction d'une société commerciale. Ces dispositifs ont pour objectif de favoriser la création d'entreprise et l'innovation, simplifier les procédures, fluidifier les passages d'un dispositif à l'autre et sécuriser les parcours des chercheurs.

Santé et qualité de vie au travail

SERVICE SANTÉ ET RETRAITE

SERVICE SOCIAL ET DU HANDICAP

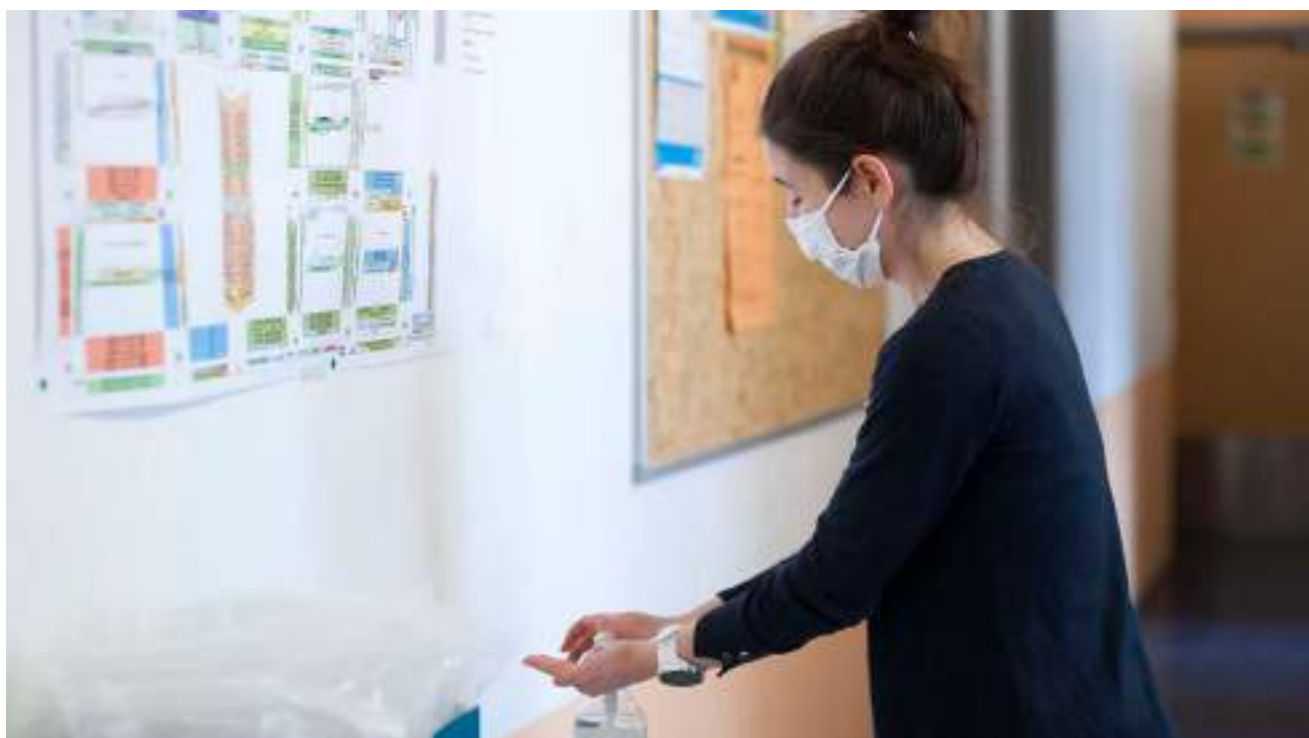
MÉDECINE DE PRÉVENTION

**PRÉVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS**

DÉMARCHES À CONNAÎTRE

Santé et qualité de vie au travail

Vous pouvez rencontrer au cours de l'exercice de vos missions des événements qui nécessiteront des démarches administratives et des prises en charge particulières. Des équipes positionnées au niveau interfacultaire travaillent en transversalité avec les services facultaires et sont à votre disposition pour vous aider.



Service santé et retraite

Secteur santé

Le secteur santé instruit vos déclarations d'accident de travail ou de maladie professionnelle et toute demande de congés longs pour raison de santé auprès du comité médical. Il traite les demandes de temps partiels thérapeutiques et fait le lien entre la DRH dont vous relevez et le conseil médical.

Secteur retraite

Le secteur retraite vous conseille et vous accompagne dans le dépôt de votre retraite en ligne sur le site de [l'ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr) en lien avec le service des retraites de l'Etat. Il est aussi votre interlocuteur si vous constatez des anomalies dans votre compte individuel de retraite.

Couverture sociale

Pour bénéficier d'une couverture santé, vous devez être affiliés au régime de la sécurité sociale. Pour le moment la protection sociale complémentaire (mutuelle) est libre et facultative, c'est donc à vous de faire la démarche. Depuis le 1er janvier 2022 une partie de votre complémentaire santé peut être prise en charge à hauteur de 15 euros par mois, et remboursée directement sur votre fiche de paie. Pour connaître les modalités, rendez-vous sur l'intranet.

EN SAVOIR PLUS ?

Retrouvez tous les contacts utiles [dans la rubrique RH > Santé et qualité de vie au travail](#) de votre intranet universitaire.

Service social et du handicap



Soutien et prestations sociales

Le service social et du handicap est composé de travailleurs sociaux, d'une équipe administrative et d'un responsable du bureau handicap. Il instruit notamment les demandes de prestations sociales ministérielles (aides pour les agents ou leurs enfants handicapés, aide à l'installation dans un logement, études des enfants, aide aux vacances, consultation juridique, aide à l'adhésion à une mutuelle, etc.), ou des aides exceptionnelles proposées par l'université.

Qui est concerné ?

Il s'adresse à tous les personnels de Sorbonne Université titulaires ou contractuels de plus de 6 mois, qu'ils soient en activité ou en congé maladie, et intervient à l'interface de votre vie professionnelle et personnelle en vous apportant aide, conseil, orientation, soutien et accompagnement si vous rencontrez des difficultés ou si vous souhaitez faire reconnaître votre qualité de travailleuse handicapée ou travailleur handicapé et faire aménager votre poste.

Le bureau handicap

Au sein du service social et du handicap, le bureau handicap promeut le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des agentes et agents en situation de handicap. Il est en charge des aménagements de postes prescrits par les médecins du travail pour les personnels qui ont la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et de la sensibilisation de la communauté universitaire à la question des situations de handicap au travail.

Faire reconnaître sa qualité de travailleuse handicapée ou travailleur handicapé est indispensable pour bénéficier de tous les dispositifs de soutien proposés par l'université. Le service social et le responsable du bureau handicap sont à votre disposition pour vous aider à formuler rapidement et facilement votre demande auprès de la MDPH.

EN SAVOIR PLUS ?

Retrouvez toutes les informations et contacts utiles dans [la rubrique « Santé et qualité de vie au travail »](#) de votre intranet universitaire.

Médecine de prévention



La Direction de la médecine de prévention (DMP) assure le suivi médical des agents de Sorbonne Université et du CNRS affectés dans nos structures.

Elle est composée d'un médecin coordinateur, d'une directrice administrative et d'une équipe de secrétariat, de médecins du travail, d'infirmières en santé au travail et d'un psychologue du travail.

Visites médicales

Au cours de votre carrière, vous serez convoqué à une visite d'information et de prévention médicale, vous pouvez vous-même solliciter à tout moment une consultation. Afin d'optimiser au mieux votre visite, il sera utile de vous munir de votre carnet de vaccinations, de vos lunettes, des éléments médicaux récents si nécessaire et de votre fiche individuelle d'exposition (FIE) signée par votre directeur d'unité.

Aménagements de poste

Le médecin du travail pourra également effectuer une visite sur site de votre poste de travail pour préconiser des aménagements si nécessaires.

Psychologue du travail

Un psychologue du travail est disponible et propose un espace de parole en toute neutralité et en toute confidentialité pour les personnels.

Missions à l'étranger

Dans le cadre de certaines de vos missions à l'étranger, il est également recommandé d'effectuer une visite préalable auprès du médecin du travail. Si vous vous déplacez dans un pays à risque, une demande d'avis de sécurité doit être remplie.

ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

La Direction de la médecine de prévention organise des campagnes de vaccination antigrippales annuelles parmi d'autres actions de santé publique.

EN SAVOIR PLUS ?

Retrouvez toutes les informations et les contacts utiles de la DMP dans la rubrique « Santé et qualité de vie au travail » de votre intranet universitaire.

La fiche individuelle d'exposition (FIE)

Elle concerne toute personne exposée aux produits chimiques dangereux au sein des structures de recherche et a pour objectif de caractériser et d'assurer la traçabilité des expositions.

La FIE doit être transmise à la direction de la médecine de prévention à cette adresse : smp-fie@sorbonne-universite.fr. Elle sera par la suite insérée dans votre dossier médical. Vous pouvez la retrouver dans votre intranet universitaire. Cette fiche doit être mise à jour chaque année. L'assistant de prévention de votre structure peut vous y aider.

Prévention des risques professionnels

Sorbonne Université prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

La sécurisation de vos pratiques professionnelles

La direction de la prévention des risques professionnels, les conseillères et conseillers de préventions dans les facultés et les assistantes et assistants de prévention dans les composantes, vous accompagnent au quotidien dans la sécurisation de vos pratiques professionnelles. La prévention des risques professionnels et la protection de l'environnement nécessitent de respecter des règles strictes en matière d'équipement, de pratiques et de gestion des déchets dangereux.



Les risques psycho-sociaux (RPS)

Ce sont les éléments qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des agentes et agents au sein de leur environnement professionnel. Si vous rencontrez des difficultés de ce type, vous pouvez vous rapprocher d'un acteur d'écoute en vous rendant sur le portail dédié :

<https://portail-signalement.sorbonne-universite.fr/>

Les assistantes et assistants de prévention

Elles ou ils assistent et conseillent le responsable de l'unité de travail dans la mise en œuvre de la réglementation en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail. Renseignez-vous auprès de votre responsable et retrouvez la liste des assistantes et assistants de prévention sur l'intranet.

EN SAVOIR PLUS ?

Pour en savoir plus sur les mesures, les contacts utiles et les démarches à suivre en matière de prévention des risques professionnels, consultez [la rubrique « Prévention des risques » sur l'intranet.](#)

Démarches à connaître



Le portail d'orientation, de signalement et de traitement

Un portail de signalement, d'orientation et de traitement des situations de souffrance au travail, de harcèlement, de discrimination ou de violences sexistes ou sexuelles a été mis en place en 2021 par l'université. Si vous êtes témoin ou victime de l'une de ces situations dans votre activité professionnelle, vous pouvez le signaler via cette plateforme. Sorbonne Université s'engage à la prise en charge et au traitement de votre signalement par une information systématique de votre DRH.

<https://portail-signalement.sorbonne-universite.fr/>

La cellule externalisée d'écoute

L'université a mis en place une cellule externe d'accompagnement des violences sexuelles et sexistes ([Institut en Santé Génésique](#)) : ce dispositif est gratuit et anonyme et vous permet de bénéficier d'un accompagnement médical, psychologique et juridique. Il est ouvert à tous les personnels de Sorbonne Université et à la communauté étudiante.

Les signalements au registre santé et sécurité au travail

Des registres existent au sein des unités de travail et par voie dématérialisée afin d'y déposer toute remontée d'information. Chaque signalement est instruit et fait l'objet d'un suivi par les représentants du CHSCT.

L'arrêt maladie

Si vous êtes empêché d'exercer vos fonctions pour des raisons de santé et placé en congé maladie (initial ou renouvellement), vous devez en informer votre composante par téléphone ou par courriel. Les avis d'arrêt de travail doivent être adressés sous 48h à votre service RH.

L'accident de service

Si vous êtes victime d'accident de service, de trajet ou de mission dans le cadre de vos fonctions, vous disposez de 48H après la constatation médicale pour déposer, auprès du correspondant RH de votre composante, votre déclaration accompagnée d'un certificat médical constatant précisément la nature et la localisation des lésions. Retrouvez sur l'intranet les imprimés de déclaration et de prise en charge des frais médicaux.

Vie de campus et informations pratiques

SITES ET CAMPUS

VIE DE CAMPUS

BIBLIOTHÈQUES

INFORMATIONS PRATIQUES

Sites et campus



- | | | |
|--|--|--|
| 1 Campus Cignancourt 75018 Paris | 9 lot Champollion 75005 Paris | 22 Institut national de l'histoire de l'art 75002 Paris. |
| 2 Campus des Cordeliers 75006 Paris | 11 Inspé site Batignolles 75017 Paris | 23 Institut de la vision 75012 Paris. |
| 3 Campus Malesherbes 75017 Paris | 12 Inspé site Boursault 75017 Paris | 24 Maison de la recherche 75006 Paris |
| 4 Campus Pierre et Marie Curie 75005 Paris | 13 Inspé site Molitor 75016 Paris | 25 Observatoire océanologique 66650 Banyuls-sur-Mer |
| 5 Campus Pitié-Salpêtrière 75013 Paris | 14 Institut d'art et d'archéologie 75008 Paris | 26 Station biologique 29680 Roscoff |
| 6 Campus Saint-Antoine 75012 Paris | 15 Institut d'études ibériques et latino-américaines 75005 Paris | 27 Institut de la mer 06230 Villefranche-sur-Mer |
| 7 Campus Sorbonne 75005 Paris | 16 Institut du Fer-à-moulin 75005 Paris | 28 Saint-Cyr-l'École 78210 Saint-Cyr-l'École |
| 8 Celsa 92200 Neuilly-sur-Seine | 17 Institut de géographie et aménagement 75005 Paris | 29 Site Terzon 75020 Paris |
| 9 Centre d'études catalanes 75004 Paris | 18 Institut Henri Poincaré 75006 Paris | 30 Site Troussseau 75012 Paris |
| 10 Centre d'études slaves 75006 Paris | 19 Charles Foix 94250 Ivry-sur-Seine | |



Campus Sorbonne – Faculté des Lettres



Campus Pitié-Saplétrière – Faculté de Médecine



Campus Pierre et Marie Curie – Faculté des Sciences et Ingénierie

Vie de campus



Restauration

Le CROUS propose diverses solutions de restauration accessibles aux personnels de Sorbonne Université à partir d'un compte d'accès Izly. La procédure de création et de mise à jour des comptes Izly est entièrement dématérialisée pour tous les agents et étudiants doctorants bénéficiant des tarifs subventionnés sur le budget général de Sorbonne Université.

Carte professionnelle

Une carte professionnelle commune à tous les agents de l'établissement permet l'identification visuelle des agents et l'accès à la restauration administrative du CROUS. Vous serez contactés par votre responsable de structure pour récupérer votre carte.

> Plus d'infos dans la rubrique « Votre arrivée » de l'intranet.

Sport

Sorbonne Université programme des actions sportives au sein de ces différents campus (sous réserve des consignes gouvernementales dans le contexte de pandémie). L'université propose à tous les membres de sa communauté un large éventail d'activités physiques et sportives à différents niveaux : athlétisme, escalade, basket-ball, escrime, aviron, rugby, judo, natation, etc. Près d'une cinquantaine de spécialités y sont dispensées !

COMMENT S'INSCRIRE ?

Rendez-vous sur votre intranet universitaire ou facultaire, rubrique « Culture et sport » : vous pourrez y retrouver le programme des activités proposées et les modalités d'inscriptions.



Vie de campus



Culture

L'université propose et programme différentes actions culturelles au bénéfice de l'ensemble de la communauté. Tout au long de l'année universitaire, le service culturel offre : une large programmation d'événements culturels ; des activités de pratique artistique et des partenariats tarifaires à des places de spectacles pour les personnels de l'université .

Garde d'enfants

Une halte-garderie, située sur le campus Pierre et Marie Curie, accueille les enfants, de 10 semaines à 3 ans et demi, des personnels et des étudiants de l'université. La structure a une capacité d'accueil de 20 enfants à la journée. Lors de l'admission de votre enfant, vous faites le choix de son rythme de présence au sein de la structure, il doit se situer entre deux jours minimum à quatre jours maximum par semaine, à raison de 6 heures minimum par jour. Les jours et heures de présence sont établis avec un contrat d'accueil révisable chaque année universitaire. Contact : fabienne.barbe@sorbonne-universite.fr

COMMENT S'INSCRIRE ?

Rendez-vous sur vos intranets universitaires et facultaires, rubrique « Culture et sport ». Vous pourrez y retrouver le programme des activités proposées et les modalités d'inscriptions.



Bibliothèques

La Bibliothèque de Sorbonne Université (BSU) vous accueille dans son réseau de bibliothèques réparties sur les campus des facultés de Lettres, Médecine et Sciences & Ingénierie. En tant que personnel de Sorbonne Université, vous avez de droit accès à toutes les bibliothèques, indépendamment de votre faculté de rattachement, et à l'ensemble de nos services : votre carte professionnelle peut si vous le souhaitez servir de carte de bibliothèque, mais elle n'est pas nécessaire. Pour accéder à nos services en ligne, il vous suffira d'utiliser vos identifiants professionnels.



Les ressources documentaires

La BSU met à votre disposition des collections spécialisées dans les différentes disciplines scientifiques, médicales, de lettres et de sciences humaines. Elle propose également des ouvrages de détente, des DVD, des titres de presse française et internationale, des méthodes de langues, sur place et en ligne.

La bibliothèque de l'Atrium sur le campus Pierre et Marie Curie et la bibliothèque Clignancourt vous accompagnent dans la préparation des concours de la fonction publique ou dans votre reconversion professionnelle: annales de concours, méthodologie, culture générale, informatique...

Pour effectuer une recherche dans toutes les bibliothèques de l'université ou accéder aux ressources en ligne, rendez-vous sur notre catalogue, **Primo** : <https://primo.sorbonne-universite.fr>

N'oubliez pas de vous identifier pour pouvoir accéder au texte intégral des articles ou réserver un document en ligne.

Espaces et services

Les bibliothèques vous offrent des espaces de travail collaboratifs et confortables et des lieux de vie et d'échanges, dont de nombreuses salles de travail en groupe, réservables en ligne (lien vers : <https://www.sorbonne-universite.fr/bu/utiliser-nos-services>)

Si vous avez des besoins spécifiques relatifs à l'accès aux bibliothèques de Sorbonne Université et/ou aux services qu'elles proposent en raison d'un handicap, ou d'un empêchement temporaire, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : buhandicap@sorbonne-universite.fr

Bibliothèques



Science ouverte : publications et données

Le Département Publications et Open Access (publications@sorbonne-universite.fr) et la chargée de mission Data et Humanités numériques (data-bsu@sorbonne-universite.fr) de la BSU accompagnent les personnels dans la mise en oeuvre de la politique de l'université en faveur de la science ouverte.

<https://intranet.sorbonne-universite.fr/fr/recherche/science-ouverte-publications-et-donnees.html>

Département formation et innovation pédagogique

Le département formation et innovation pédagogique de la bibliothèque forme à l'information scientifique et technique, à l'identité professionnelle, à la pensée visuelle ou aux techniques de communication plus de 10 000 étudiants par an au sein de Sorbonne Université.

Gestion de collections scientifiques patrimoniales

La gestion de collections scientifiques patrimoniales : géosciences, collections d'anatomie pathologique Dupuytren... Tous les mois, découvrez dans Musealia (https://patrimoine.sorbonne-universite.fr/news?category=2&category_name=musealia) les secrets d'un objet, d'un document ou d'un spécimen issu des collections patrimoniales de Sorbonne Université !

EN SAVOIR PLUS ?

Pour tout savoir sur les bibliothèques (localisation, horaires d'ouverture...), bénéficier des services en ligne et accéder aux ressources électroniques, rendez-vous sur le site de Sorbonne Université (rubrique "Formation"), ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook : @BU_Sorbonne_Université, Twitter @BUSorbonne_Univ et Instagram : @Bu_Sorbonne_Univ).

Informations pratiques

INFORMATIQUE



Faire une demande ou déclarer un incident

Vous avez une demande, une question, un problème informatique ; la plateforme « Hotline Sorbonne Université » vous permet de formuler votre besoin, d'y déclarer un incident et de le diriger vers le bon service en charge de votre dossier. <https://hotline.sorbonne-universite.fr/>

Se connecter au wifi

Vous avez accès au réseau sans fil sécurisé EduRoam sur les différents campus et sites de Sorbonne Université en France et dans le monde. Pour vous connecter il vous suffit de connaître votre login et mot de passe de l'annuaire Sorbonne Université.

Services et outils disponibles

Vous pouvez disposer de services, d'outils fournis par la Direction du Système d'information et de conseils indispensables à vos missions. Rapprochez-vous de votre composante pour les connaître.

Sécurité des systèmes d'information

La politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de l'université définit les règles de protection des systèmes d'information de l'université, conformément au cadre défini par l'Etat. Pour en savoir plus, consultez la rubrique « Sécurité » de votre intranet.

Commandes de matériel et logiciels

Toutes les informations relatives aux logiciels professionnels et aux modalités de commande sont disponibles sur l'intranet. En tant que membre de l'université, vous avez également accès à des offres privilégiées pour des achats informatiques à titre personnel.

EN SAVOIR PLUS ?

Rendez-vous sur votre intranet universitaire, rubrique « [Procédures et services](#) » puis « [Informatique](#) ».

Informations pratiques

COMMUNICATION



La Direction de la communication vous accompagne dans la conception de vos supports et actions de communication. Elle vous fournit conseils et outils pour les relations presse, l'organisation d'événements, l'accompagnement de vos projets numériques, les actions de communication interne, l'édition de publications, etc. Elle met à votre disposition les supports et guides utiles au déploiement de vos projets.

Supports visuels

La Direction de la communication vous conseille, conçoit et réalise des supports visuels sur mesure pour vos campagnes et actions de communication. Sont également à votre disposition des outils pour faciliter vos créations dans le respect des fondamentaux de l'identité visuelle et sonore (chartes graphiques et modèles de documents print, vidéo et multimédia, signature sonore).

Organisation d'événements

Elle organise des événements institutionnels (vœux de la présidente, fête des personnels, etc.), des visites thématiques sur les campus, des conférences et expositions avec des partenaires extérieurs auxquels vous êtes invités à participer. Vous pouvez la contacter pour organiser un événement ainsi que suivre la formation dédiée (pour cela contacter le service de formation des personnels).

Médias

Vous souhaitez valoriser dans les médias l'organisation d'un événement, d'une conférence à Sorbonne Université ? Vous êtes contacté par un journaliste pour une interview ou une autorisation de tournage ? Vous pouvez contacter le pôle communication externe qui vous accompagnera.

BUDGET, ACHATS ET COMPTABILITÉ

Dans le cadre de vos missions, vous pouvez avoir besoin de précisions à propos des règles à observer en termes de budget, d'achats ou de comptabilité. Vous pouvez l'évoquer dans un premier temps avec les référents de votre composante et consulter la rubrique Finances de l'intranet.

PARTIR EN MISSION

En tant que personnels de l'Etat, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de la prise en charge partielle ou totale par l'administration de vos frais de transport, de repas et d'hébergement liés à vos déplacements professionnels occasionnels (mission, formation, examen, etc.).

EN SAVOIR PLUS ?

Consultez [la rubrique « Communication »](#) de votre intranet et retrouvez-y la signature de mail, les logos, les templates de mail, la carte de visite, le formulaire de création video...

Pour toute demande, envoyez un mail à Direction-Communication@sorbonne-universite.fr

Restez informés

LES NEWSLETTERS

Les actus de la semaine

Véritable concentré d'actualités sur la vie de Sorbonne Université (institutionnel, ressources humaines, formations, événements, sport, podcasts, prix, etc.), apprenez tout ce que vous devez savoir en 1 clic tous les mardis ! *Les actus de la semaine* sont envoyées à l'ensemble des personnels sur leur boîte mail professionnelle.

Fil d'actu doctoral

Mensuelle spécialement conçue pour les doctorantes et doctorants où l'on retrouve des actualités sur la vie de l'université, la recherche, les événements, la formation, etc.

E=SU

Suivez toute l'actualité de la recherche et de l'innovation de l'université et découvrez les portraits de nos chercheuses et chercheurs au fil des numéros. Newsletter mensuelle envoyée à l'ensemble des personnels et à la communauté étudiante.

WhatSup ?

Mensuelle dédiée à la communauté étudiante où toutes les actualités et les informations pratiques liées à leur scolarité sont répertoriées (événements, études, santé, aides, offres d'emploi, logement, concours, etc.).

LES SITES INTERNET ET INTRANET



Pour retrouver l'ensemble des informations et des actualités utiles sur votre carrière et votre vie professionnelle, rendez-vous sur l'**intranet** de Sorbonne Université. Vous y trouverez également les liens vers vos intranets facultaires.

<https://intranet.sorbonne-universite.fr/>



Le **site internet** de Sorbonne Université vous donne également des informations utiles sur la vie et l'organisation de l'université.

<https://www.sorbonne-universite.fr/>

Les étudiants disposent également d'un outil d'information numérique appelé le « guide étudiant » qui concentre les actualités et informations pour les accompagner dans leurs études, vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

<https://guideetudiant.sorbonne-universite.fr/>

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux vous permettent d'être connectés avec les communautés. Sorbonne Université est présente sur les plateformes suivantes, n'hésitez pas à vous abonner :



[@Sorbonne_Univ_](https://twitter.com/Sorbonne_Univ_)



[@Sorbonne Université](https://www.facebook.com/Sorbonne-Université)



[@sorbonne_univ](https://www.instagram.com/asorbonne_univ)



[@Sorbonne Université](https://www.youtube.com/Sorbonne-Université)



[@Sorbonne Université](https://www.linkedin.com/company/Sorbonne-Université)

Réalisation
DGSA Relations sociales

© Sorbonne Université 2022

Photos : Virginie Merle ; Pierre Kitmacher ; Vincent Bourdon ; Léo Andres

